

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 1

Artikel: Les personnes âgées se sentent-elles de trop dans la société moderne?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124976>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'exception de celles de Genève et d'Uri, adoptèrent une attitude réticente, se renvoyèrent l'affaire les unes aux autres ou ne répondirent pas du tout. En revanche, la Communauté de travail en faveur de l'enseignement privé, présidée par M. le conseiller national H. Conzett, de Zurich, prit contact avec la SIA et proposa soit une action commune, soit une coordination des mesures envisagées par la SIA et par les autres organisations intéressées avec sa propre activité d'information publique.

Entre temps, il se révéla encore qu'une société anonyme Hotech AG avait été fondée à Bâle, ayant pour but l'administration financière de l'ITS de Zurich et la participation à d'autres entreprises semblables en Suisse et à l'étranger, mais qu'en même temps cette société faisait de la propagande sous sa propre raison sociale, en indiquant Zurich comme siège de sa direction didactique.

Dans ces circonstances, il ne restait plus, en même temps que d'ultimes démarches étaient entreprises auprès des autorités responsables, qu'à renseigner l'opinion publique suisse, comme cela avait été annoncé, sur cette affaire des prétendus Instituts techniques supérieurs. Ce qui fut fait, néanmoins et malheureusement sans résultats appréciables.

Il convient de bien spécifier à ce propos qu'il n'y a rien à objecter, en soi, à l'enseignement privé donné, même en matière technique, par correspondance ; au contraire, un tel enseignement mériterait d'être encouragé par l'industrie et aussi par l'Etat, à la condition qu'il réponde aux exigences voulues et qu'il ne serve pas des intérêts douteux.

Abstraction faite de toute critique des moyens d'enseignement, il faut néanmoins constater, au sujet des ITS, qu'il n'y a aucune garantie que leurs diplômes soient toujours délivrés en conformité de leurs règlements, c'est-à-dire après que les candidats ont effectivement suivi les cours par correspondance et subi les examens prévus, après le temps d'études fixé. Il est notoire que ce temps d'études a pu être sensiblement raccourci dans certains cas ; un candidat s'est même vu offrir d'être libéré de tous les cours et examens oraux (mais à la condition qu'il verse tout de même l'ensemble des taxes afférentes !). En tout cas, il faudrait aussi accorder de l'importance à la composition des jurys d'examen. Il est vrai qu'à de telles exigences s'oppose la promesse inscrite dans un prospectus de l'ITS de Zurich, disant que « la préparation au diplôme n'est pas de longue durée et n'est pas fatigante » !

D'autre part, il faut surtout dénoncer les allégations fausses et trompeuses, contenues dans les prospectus, annonces, etc., au sujet de la nature des instituts et de la valeur de leurs diplômes : ainsi déjà la désignation d'instituts « supérieurs » (supérieurs à quels autres ? apparemment à nos hautes écoles techniques, auxquelles on a fait allusion en parlant de leur « traditionalisme désormais suranné »), ensuite la désignation d'instituts « suisses », la référence à un enseignement qu'ils sont censés donner en Suisse,

l'affirmation de leur reconnaissance officielle ou d'une surveillance de la part de l'Etat, l'allégation selon laquelle ils délivrent des diplômes en conformité de la loi, et autres suggestions semblables.

Le Conseil d'Etat du canton de Genève ayant, le 21 septembre 1957, pris un arrêté interdisant à l'Institut technique supérieur d'utiliser le nom de Genève dans sa publicité et déclarant que le dit institut n'est pas autorisé à donner un enseignement ni à décerner n'importe quel diplôme, il fallait vivement souhaiter que tous les autres cantons intéressés, suivant ce bon exemple, prissent des mesures semblables. La délivrance abusive de diplômes a en effet nui considérablement à la réputation jusqu'à présent excellente de l'enseignement en Suisse, dans le cas particulier surtout à celle de nos hautes écoles techniques et de leurs élèves. Il faut déplorer que les autorités fédérales et cantonales compétentes n'aient toujours pas pris les mesures adéquates, si bien que l'activité des ITS s'est encore développée. L'ITS de Zurich, par exemple, s'est mis récemment à décerner des diplômes de doctorat et étend ses affaires à d'autres pays que l'Italie, où le terrain est devenu trop brûlant à la suite de l'adoption d'une nouvelle loi sur la protection des titres et de poursuites engagées contre certaines personnes pour escroqueries.

B.

Les personnes âgées se sentent-elles de trop dans la société moderne ?

Avec l'augmentation du nombre des personnes âgées dans la plupart des pays du monde — augmentation due en grande partie aux succès remportés dans la lutte contre les maladies — une fraction sensible de ces vieillards souffre non seulement d'infirmités ou de maladies mentales plus ou moins graves, mais encore de l'isolement et de la pauvreté, et parfois de plusieurs de ces facteurs à la fois.

Les raisons d'un pareil état de choses sont multiples et ne sauraient être considérées que dans un vaste ensemble de problèmes économiques et sociaux. Il faut tout d'abord bien préciser que si le vieillissement d'une population suscite de nouveaux problèmes, il reflète en même temps les progrès accomplis. La majorité des êtres humains voit s'ouvrir devant elle la perspective d'une vie longue et plus riche. De plus, de nombreuses personnes âgées, quoique n'occupant pas un emploi rémunéré, continuent d'être utiles à la société. Enfin, dans les pays

les plus avancés du point de vue de la santé publique, la proportion des vieillards invalides a accusé une diminution progressive au cours des trente à quarante dernières années.

C'est dans la forme même, actuelle, de la société, qu'il faut chercher les raisons de la fréquence des maladies mentales chez les personnes âgées. On a accusé le relâchement de la vie de famille, alors que les enquêtes ont prouvé au contraire la survivance de l'amour filial dans presque toutes les sociétés humaines. Il n'en reste pas moins que l'industrialisation et l'urbanisation favorisent une grande mobilité sociale et géographique, avec cette conséquence qu'un certain nombre de personnes âgées se trouvent privées de contacts humains, surtout dans les grandes villes. La proportion de ces isolés est estimée entre 10 et 20 % de l'ensemble des vieillards. Procurer davantage de contacts humains à ceux qui n'ont ni parents ni amis doit donc être l'un des objectifs prioritaires de toute action préventive en faveur des vieillards dans la collectivité.

Les vieillards sont mieux chez eux

C'est en tenant compte de tous ces facteurs que le VI^e Comité d'experts de l'Organisation mondiale de la santé s'est efforcé de définir les méthodes par lesquelles cette situation de fait pourrait être améliorée. Dans ses recommandations, il préconise, en dehors des mesures de santé proprement dites, particulièrement l'organisation des services de santé mentale, en clinique et à domicile, spécialement adaptés aux problèmes de la sénescence, un certain nombre de mesures dites socio-économiques qui ont pour but de lutter contre l'instabilité financière des personnes âgées par une politique d'emploi et l'institution de caisses de retraites là où elles n'existent pas encore, par une assistance juridique en cas de litige, par des activités sociales au bénéfice des isolés, et par le maintien des personnes âgées chez elles, si possible, c'est-à-dire dans les lieux où leur vie s'est écoulée.

L'art de vieillir

Le comité a en outre reconnu qu'il ne suffisait pas d'adopter des mesures semblables si efficaces soient-elles. Il faut encore enseigner aux personnes âgées « l'art de vieillir » par tous les moyens, et surtout modifier l'attitude de la société à leur égard. Et le comité a conclu que la sagesse et l'expérience des vieux représentent dans les collectivités harmonieusement constituées un héritage précieux pour les jeunes générations. Les personnes âgées bien équilibrées et bien adaptées sont un élément très utile de la société humaine. Ce n'est donc pas seulement dans leur intérêt, mais aussi dans celui de leurs enfants, qu'il faut s'efforcer de leur assurer une vie digne.

En général, une augmentation de la construction résidentielle s'est manifestée pendant les neuf premiers mois de 1959. Dans la plupart des pays d'Europe, la construction pendant cette période est supérieure à celle de la période correspondante de 1958.

Cette constatation ressort des données fournies par la dernière livraison du « Bulletin trimestriel des statistiques du logement et de la construction » que vient de publier le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. Le nombre de logements autorisés, commencés ou en cours, a augmenté pratiquement dans tous les pays, tant en Europe occidentale qu'en Europe orientale pour les pays dont les données sont disponibles. Les seules exceptions semblent être la Norvège et la Suède où l'on peut remarquer une stabilisation. Il faut ajouter toutefois que ces deux derniers pays figurent parmi les pays de l'Europe occidentale qui ont atteint au cours de l'année 1958 des chiffres élevés en matière de construction de logements, à savoir, pour la Suède, 8,5 logements par 1000 habitants, et pour la Norvège, 7,5 logements par 1000 habitants. La reprise semble être assez prononcée au Royaume-Uni et en Allemagne occidentale. Quant aux données relatives aux logements achevés, on peut noter pour un grand nombre de pays une tendance vers la hausse, à l'exception de la Norvège et du Royaume-Uni, où l'on trouve une stabilisation, et pour les Pays-Bas, où il y a une tendance à la baisse. Ce dernier pays a toutefois atteint au cours de l'année 1958 un chiffre élevé de logements terminés, à savoir 8,1 logements par 1000 habitants.

Dans la mesure où la consommation apparente de ciment est une mesure de l'activité de la construction en général, il semblerait que l'expansion décrite ci-dessus pour la construction résidentielle est également valable pour l'ensemble de l'activité de la construction. En effet, la consommation apparente de ciment a augmenté partout pendant les neuf premiers mois de 1959 comparée à la même période de 1958, et dans les pays de l'Europe occidentale et dans ceux de l'Europe orientale. Les seules exceptions semblent être le Portugal et la Turquie où la consommation de ciment s'est stabilisée.

Le développement généralement favorable de la construction a été accompagné par une diminution du chômage dans les professions relevant du secteur de la construction. Toutefois, une augmentation du chômage dans ce secteur se manifeste maintenant en France et au Royaume-Uni et également en Belgique.

Le développement en ce qui concerne les prix et les coûts de la construction de logements est différent selon les pays. Dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, on peut noter une stabilisation en la matière, tandis que dans certains autres, tels que la Finlande, la Suède et la Suisse, les prix et coûts ont augmenté ; tandis que dans d'autres pays comme l'Irlande, l'Italie et les Pays-Bas, il y a une tendance à la diminution de ces éléments.